

Participation aux frais d'incarcération : les porteurs de bracelets aussi ?

écrit par Messin Issa | 3 mai 2025



On prévoit de faire participer les détenus aux frais de

leur incarcération.

Qu'en est-il des condamnés qui bénéficient de « peines aménagées », qui s'en sortent avec un bracelet à la cheville et qui peuvent « purger » leur peine dans leur villa-sur-mer auprès de leur Carla-au-lit ?

Le Sarkozy-du-Carla n'est pas le but de ce narratif.

En France, il y a 16.000 personnes qui sont condamnées, mais non détenues au sein d'un établissement pénitentiaire. Ce sont, en général, des personnes nanties comme le Sarko.

À quoi ça sert de faire participer les détenus aux frais de leur incarcération si les plus nantis d'entre eux en sont exemptés ?

C'est un terrible manque à gagner pour les finances de l'État.

Pourtant, les porteurs de bracelets coûtent plus cher aux finances publiques (avec une surveillance électronique permanente 24/24) que les détenus qu'on enferme dans une cellule pour toute la durée de leur peine.

C'est terriblement injuste. On est jeté dans une cellule, on paie. On reste chez soi, on ne paie rien.

C'est la justice française à la Sarko et à la Palmade.

Messin'Issa